

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
16/09/2021

Siége
date de réception de l'AR: 28/09/2021
T0902235-20210924-DE_2021_50-DE

Date affichage convocation
: 16/09/2021

Séance du vendredi 24 septembre 2021

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	12
Pour	7
Contre	5
Abstention	0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE

Présents : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Katia FAUP, Séverine LELEU, Korts DARROU, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Xavier DENAT par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Anthony BRILLOT par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Christian DELBOSC par Richard FARAMOND

Excusés : Julien PUJOL

Absents : Jacques SERVAT

Secrétaire de séance : Caroline BOTELHO

Objet : VENTE DE LA COLONIE DU GARBET : REPORT DU CHOIX DE L'ACQUEREUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que suite à la décision de vendre la colonie du Garbet deux acheteurs se sont manifestés. Ces derniers ont chacun un projet intéressant et il convient donc de faire un choix entre les deux. Cependant, l'un des acheteurs souhaite un délai supplémentaire, le temps pour lui de trouver les financements et aides nécessaires à la réalisation de son projet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter par bulletins secrets l'accord ou non d'un délai supplémentaire de un mois et demi pour se prononcer sur le choix de l'acquéreur.

Le conseil municipal procède au vote.

Nombre de bulletins : 12

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- OUI pour le report : 7
- NON pour le report : 5

Suite au vote du conseil municipal le OUI l'emporte avec 7 voix pour le report. Le choix de l'acquéreur aura lieu au prochain conseil municipal le 05 novembre 2021.

Le maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>

Pour extrait certifié conforme

Le maire

Richard De Meritens



Date de la convocation :
16/09/2021

Date affichage convocation
: 16/09/2021

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE

Présents : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Katia FAUP, Séverine LELEU, Korts DARROU, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Xavier DENAT par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Anthony BRILLOT par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Christian DELBOSC par Richard FARAMOND

Excusés : Julien PUJOL

Absents : Jacques SERVAT

Secrétaire de séance : Caroline BOTELHO

Objet : VENTE DE LA COLONIE DU GARBET : CHOIX DE L'ACQUEREUR

Monsieur le Maire précise que l'investissement pour remettre en conformité l'immeuble de la colonie du Garbet seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation pour un montant de 50 000 € (cinquante mille €)

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et ce pour un montant Cinquante mille € (50 000 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la vente de l'immeuble de la Colonie du Garbet sis Route d'Aulus 09140 OUST pour un montant de 50 000 € (Cinquante mille €).
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble et l'autorise à signer les pièces comptables relatives à cette réalisation.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait certifié conforme
Le maire
Richard De Meritens



Date de la convocation :
16/09/2021

Date affichage convocation
: 16/09/2021

Publiée le :

<u>Nombres de membres</u>	
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>
15	10
<u>Représentés</u>	3
<u>Votants</u>	13
<u>Exprimés</u>	12
<u>Pour</u>	12
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE

Présents : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Xavier DENAT par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Anthony BRILLOT par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Christian DELBOSC par Richard FARAMOND

Excusés : Julien PUJOL

Absents : Jacques SERVAT

Secrétaire de séance : Caroline BOTELHO

N° DE_2021_52
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

RF
Sous-préfecture de Saint Giron
légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2021
T0902235-20210924-DE_2021_52-DE

Séance du vendredi 24 septembre 2021

Objet : RENOUELEMENT BAIL DE LA TRESORERIE

Le maire expose au Conseil Municipal que le bail de l'immeuble sis lieu-dit la Ville à 09140 OUST au profit de l'Etat (Trésorerie de Oust) arrive à son terme le 30 septembre 2021,

Considérant que l'Etat a décidé de le renouveler pour une durée de 6 ans, il convient d'établir un nouveau bail à compter du 1er octobre 2021 pour une durée de six années consécutives soit jusqu'au 30/09/2027, pour un loyer annuel de six mille trente six euros (6 036 € HC/HT).

Le conseil municipal délibère à l'unanimité,

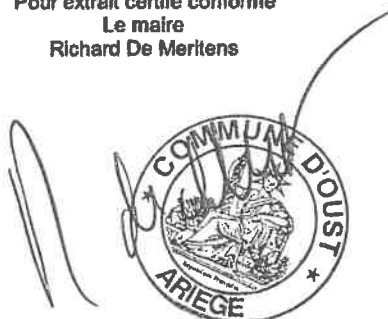
- **DECIDE** de renouveler le bail au profit de l'Etat pour un loyer annuel de 6 036 €uros à compter du 1er octobre 2021 pour une durée de six ans,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait certifié conforme
Le maire
Richard De Meritens



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
16/09/2021

Date affichage convocation
: 16/09/2021

Séance du vendredi 24 septembre 2021

Publiée le :

<u>Nombres de membres</u>	
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>
15	10
<u>Représenté</u>	3
<u>Votants</u>	13
<u>Exprimés</u>	12
<u>Pour</u>	12
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE

Présents : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Xavier DENAT par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Anthony BRILLOT par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Christian DELBOSC par Richard FARAMOND

Excusés : Julien PUJOL

Absents : Jacques SERVAT

Secrétaire de séance : Caroline BOTELHO

Objet : DECISION PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTE POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose que suite à la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations des salles municipales, il serait utile d'instituer une régie de recette. Il propose de désigner comme régisseur les deux adjoints administratifs de la mairie avec un titulaire et un suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE :

- D'instituer une régie de recette pour la location des salles communales dont le régisseur titulaire et son suppléant seront les deux adjoints administratifs de la mairie.
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à l'institution de cette régie.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait certifié conforme
Le maire
Richard De Meritens



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2021
D902239-20210924-DE_2021_54-DE

Date de la convocation :
16/09/2021

Date affichage convocation
: 16/09/2021

Séance du vendredi 24 septembre 2021

Publiée le :

<u>Nombres de membres</u>	
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>
15	10
<u>Représenté</u>	3
<u>Votants</u>	13
<u>Exprimés</u>	12
<u>Pour</u>	12
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE

Présents : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Katia FAUP, Séverine LELEU, Korta DARROU, Caroline BOTELHO, Marie-Claire RÔCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Xavier DENAT par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Anthony BRILLOT par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Christian DELBOSC par Richard FARAMOND
Excusés : Julien PUJOL

Absents : Jacques SERVAT
Secrétaire de séance : Caroline BOTELHO

Objet : PROPOSITION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les tarifs des salles communales doivent être discutés et réévalués. Les salles de la MJC et du Valier vont faire l'objet d'une remise en état avec une nouvelle réorganisation et de nouveaux aménagements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE les tarifs suivants qui seront applicables à compter du 24 septembre 2021 pour tout nouveau contrat de location (tarifs non rétro-actifs) :

Il est également précisé que les salles sont mises à disposition à titre gratuit pour les associations lorsque ces dernières utilisent les salles pour des événements ouverts au public.

<u>DUREE</u>	<u>HORAIRE</u>		<u>MJC</u>	<u>VALIER</u>	<u>CAUTION</u>	
					<u>SALLE</u>	<u>MENAGE</u>
1 jour	de 9h à 21h	Résidents	80 €	50 €	500 €	100 €
		Extérieurs	100 €	70 €	500 €	100 €
		Association Commune	mise à disposition	mise à disposition	500 €	100 €
		Association Extérieure	100 €	70 €	500 €	100 €
2 jours	de 9h à 21h le lendemain	Résidents	150 €	100 €	500 €	100 €
		Extérieurs	200 €	150 €	500 €	100 €
		Association Commune	mise à disposition	mise à disposition	500 €	100 €
		Association Extérieure	200 €	150 €	500 €	100 €
3 jours	de 9h à 21h le surlendemain	Résidents	230 €	150 €	500 €	100 €
		Extérieurs	300 €	220 €	500 €	100 €
		Association Commune	mise à disposition	mise à disposition	500 €	100 €
		Association Extérieure	300 €	220 €	500 €	100 €

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (60, rue Raymond IX, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique T@G@urs accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Le Maire
Richard
DE MERITENS DE VILLENEUVE



Date de la convocation :
16/09/2021

Date affichage convocation
: 16/09/2021

Publiée le :

<u>Nombres de membres</u>	
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>
15	10
<u>Représenté</u>	3
<u>Votants</u>	13
<u>Exprimés</u>	12
<u>Pour</u>	12
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE

Présents : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Xavier DENAT par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Anthony BRILLOT par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Christian DELBOSC par Richard FARAMOND

Excusés : Julien PUJOL

Absents : Jacques SERVAT

Secrétaire de séance : Caroline BOTELHO

Séance du vendredi 24 septembre 2021

Objet : REMANIEMENT ET ORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire expose que suite à sa récente élection en date du 20 août 2021, il souhaite procéder à un remaniement des commissions communales et définir une nouvelle organisation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de constituer des commissions communales, et d'arrêter la liste des noms et rapporteurs suivant le tableau ci-dessous :

Représentants :

- SMDEA : Richard FARAMOND
- PNR : Jean-Claude ESCASSUT, Séverine LELEU
- SDE09 : Jacques SERVAT, Julien PUJOL

- **VIE ASSOCIATIVE** : Caroline BOTELHO, Marie-Dominique ANDREU, Katia FAUP, Séverine LELEU
- **ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Jean-Claude ESCASSUT, Anthony BRILLOT, Séverine LELEU, Katia FAUP, Marie-Dominique ANDREU, Richard FARAMOND, Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Xavier DENAT
- **AGRICULTURE ET PASTORALISME** : Koris DARROU, Xavier DENAT, Julien PUJOL
- **ECOLE ET PERISCOLAIRE/ENFANCE JEUNESSE ET CULTURE** : Katia FAUP, Caroline BOTELHO, Séverine LELEU, Koris DARROU
- **COMMUNICATION** : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Christian DELBOSC, Anthony BRILLOT, Marie-Dominique ANDREU, Séverine LELEU
- **PATRIMOINE** : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE
- **FINANCES** : Marie-Dominique ANDREU, Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Séverine LELEU, Caroline BOTELHO.

Le maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait certifié conforme
Le maire
Richard De Meritens

